

# LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015

## SOMMAIRE

- 1) A quoi sert nos impôts ??
- 2) La mort du Code du travail
- 3) Baisses d'impôts : faut-il le croire ?
- 4) A cause de qui
- 5) Guerre totale entre...
- 6) Réouverture du dossier

Gérard Diez La Presse en Revue

## I) Députés : la plus-value immobilière aux frais des contribuables



A l'Assemblée nationale, en juillet 2012. Pierre Verdy.AFP

Utilisant leurs frais de mandats pour acheter de l'immobilier, certains députés ont ensuite récupéré le fruit de la vente. Une association a enquêté sur ces pratiques.

### Députés : la plus-value immobilière aux frais des contribuables

L'association pour une démocratie directe, qui avait mené la bataille pour la transparence de la réserve parlementaire, s'attaque à un autre aspect flou du financement de la vie parlementaire. Elle publie un rapport qui se penche sur l'utilisation des frais de mandats par les députés pour leur enrichissement personnel.

Objet d'une enquête de l'émission Pièces à conviction sur France 3, deux aspects ont été développés par l'association dans un nouveau rapport : les frais de représentation utilisés par les députés pour acheter des bâtiments à leur compte et les prêts consentis par l'Assemblée nationale à des taux très avantageux.

Chose à savoir : chaque député perçoit, en plus de son salaire, des indemnités de frais de mandats (IRFM) pour financer les collaborateurs, les déplacements et autres nécessités inhérentes à leur fonction.

Certains députés utilisent cette IRFM pour financer l'achat d'une permanence ou même d'un logement. Pièce à convictions cite ainsi l'exemple de Christophe Priou, député LR de Loire-Atlantique. Lors de sa première élection, il a acheté une permanence, nantie d'un logement au premier étage, entièrement financé par un prêt de l'Assemblée nationale. Il a remboursé ces traites avec ses indemnités de frais de mandats. En 2011, il revend cette permanence et met les 165 000 euros dans sa poche.

Rien de choquant pour ce député. «Il faut que les choses soient claires : soit c'était permis, et même on pouvait bénéficier de crédits parlementaires, soit ça ne l'était pas. Aujourd'hui, ce n'est plus possible, dont acte», argumente Priou devant les caméras de France 3. En effet, en février, conscient du problème, le bureau de l'Assemblée nationale interdit la pratique, sans rétroaction. Est «désormais interdite aussi l'imputation sur l'IRFM de toute dépense afférente à une nouvelle acquisition de biens immobiliers, qu'ils soient destinés à héberger la permanence ou à tout autre usage», note le compte rendu d'une réunion du bureau de l'Assemblée.

En travaillant à partir de documents publics (notamment les extraits cadastraux), l'Association pour une démocratie directe a pu se pencher sur les propriétaires des permanences parlementaires. Selon ses calculs, 24 % des 306 députés étudiés sont propriétaires de ces permanences, sans qu'il soit possible de savoir s'ils ont utilisé leurs frais de mandat pour rembourser les traites. Selon cette même analyse, 10,6 % des députés ont acheté leur permanence grâce à un prêt de l'Assemblée nationale. Et 17,3 % ont acheté leur résidence en circonscription.

Toujours selon le relevé de l'association, 83 permanences sont utilisées par les sections locales des partis politiques, avec le risque argent public et financement de la vie politique, pourtant très encadré. L'utilisation de l'IRFM n'étant pas publique, rien ne permet de savoir si celle-ci participe directement ou indirectement au financement des partis.

L'association conclut son rapport par des recommandations, telles que la transparence de l'IRFM, l'arrêt des prêts immobiliers de l'Assemblée nationale, y compris ceux qui sont en cours, ou encore la restitution des sommes perçues par les dispositifs évoqués plus hauts. L'association ayant récemment été agréée par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, gageons que les députés concernés seront prochainement approchés.

Alexandre Léchenet



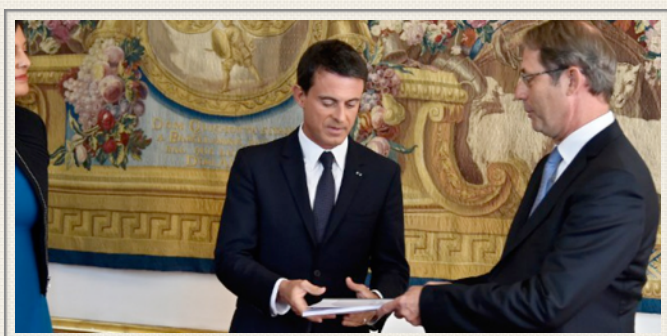
LAPRESSEENREVUE.EU

## II) On a lu le rapport Combrexelle : le chantier du code du travail est lancé



Denis Demonpion

Débats animés en perspective sur la réforme du droit du travail. Les patrons sont pour. Les syndicats s'alarment. Recension de quelques points de friction



Jean-Denis Combrexelle, membre du Conseil d'Etat, a remis son rapport à Manuel Valls ce mercredi 9 septembre. (DOMINIQUE FAGET / AFP)

Comme prévu, le rapport Combrexelle préconisant une refonte du Code du travail a été remis ce mercredi 9 septembre au Premier ministre Manuel Valls. Visant à apporter "plus de souplesse" dans la gestion du personnel des entreprises – mais "pas moins de protection", assure Manuel Valls – le document de 120 pages, intitulé "la négociation collective, le travail et l'emploi", dresse une liste de 44 propositions. Il devrait faire l'objet d'un projet de loi "fin 2015 ou début 2016".

Le code du travail qui est passé de 600 articles en 1973 à plus de 10.000 aujourd'hui, est "devenu trop complexe, parfois même illisible", estime le chef du gouvernement. Pourtant l'objectif affiché par Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'Etat et ancien directeur général du travail, n'est "pas de faire un code du travail de 300-400 pages". Contre 3.000 aujourd'hui.

La mission qui lui était impartie n'était pas de "se borner à une réflexion sur le droit de la négociation collective et l'éventuelle modification de tel ou tel article du code du travail", mais de

montrer comment la faire évoluer pour en faire un "bon outil de régulation économique et sociale". Autrement dit de permettre aux acteurs sociaux, chefs d'entreprise et salariés, de se mettre autour d'une table de négociation pour élaborer des accords sur les conditions de travail, le temps de travail, l'emploi et les salaires (Actes). Et certaines propositions risquent d'ores et déjà de susciter de vifs débats.

### Des accords majoritaires d'une durée de 4 ans maximum

Si la proposition est retenue en l'état, les entreprises devront, à partir de 2017, passer des accords sociaux avec les syndicats représentant une majorité de 50% des voix des salariés contre 30 % actuellement. Ces accords à "durée déterminée" seront révisables chaque année.

### La négociation collective relative au temps de travail

Pas question de toucher aux 35 heures, a affirmé le président Hollande. Mais au sein des entreprises, il sera possible en accord avec les organisations syndicales d'adapter les horaires de travail à leurs besoins. Ce qui se pratique déjà dans certaines d'entre elles depuis la loi Fillon de mai 2004 sur la négociation collective.

Hostile à cette "évolution du code du travail", le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, estime que "de fait, les 35 heures vont sauter" dans les petites entreprises.

### Moins de branches d'activité au pouvoir renforcé

Il y a actuellement 750 branches professionnelles en France contre 50 seulement en Allemagne. L'objectif de la refonte proposée est d'en ramener le nombre à une centaine "dans un délai de trois ans".

Les branches comptant moins de 5.000 salariés, seuil fixé par la commission Combrexelle, devraient être rattachées à une autre branche.

### Licenciement avec indemnités réduites

Le rapport préconise de faire prévaloir les accords collectifs "préservant l'emploi" (sur la mobilité, le maintien de l'emploi etc...) sur le contrat de travail individuel. Si un salarié refuse d'obtempérer, il sera licencié pour motif économique, comme c'est le cas actuellement,

mais, nouveauté : avec un régime indemnitaire "moins attractif".

La proposition devrait logiquement satisfaire le patronat, mais moins les syndicats de salariés.

### Des accords spécifiques pour les Très petites entreprises (TPE)

Après négociations, faire en sorte que les branches proposent des accords types adaptés à la taille et à l'activité des TPE (boulangerie, entreprise de maçonnerie, teinturerie...) et accompagnent la négociation dans les PME.

### Expérimentations dans l'économie digitale

Face à la révolution digitale et "l'uberisation" de l'économie, Jean-Denis Combrexelle refuse de voir la "relation salariale" se délier. Il propose donc que les secteurs "directement concernés par le digital" testent à titre dérogatoire de "nouveaux modes de relations sociales" plus adaptés à leurs spécificités (mobilité, droit à la déconnexion) dans des limites à définir.

### Hollande veut aller "vite"

Les organisations patronales (Medef, CGPME, UPA) se sont immédiatement félicitées de l'existence de ce rapport à même de donner aux chefs d'entreprise une plus grande latitude dans la conduite de la gestion de leur entreprise. Les organisations syndicales de salariés, quant à elles, (CGT, FO, CFE-CGC, Unsa), s'alarment de l'évolution du droit du travail et des salariés. Seule la CFDT a salué le rapport ce mercredi, le qualifiant de "réflexion intéressante" sur les évolutions du droit du travail.

"Le rapport Combrexelle propose une réflexion intéressante sur les évolutions du droit du travail" et "reprend l'analyse de la CFDT" selon laquelle "l'enjeu n'est pas de diminuer les protections des salariés mais bien de construire des normes au plus près du lieu où les droits vont s'exercer", indique le syndicat dans un communiqué.

Mais d'un côté comme de l'autre, on se dit "vigilant" sur la suite qui sera donné à ce rapport qui prévoit une réforme en deux temps. Une à long terme – quatre ans – touchant à "l'architecture" du code du travail, et une autre à court terme "2016", portant sur l'extension des accords collectifs de branches d'activité (chimie, commerce, écologie...) ainsi que dans les entreprises. Car il y a urgence. Le président de la

République ayant indexé sa candidature à l'élection présidentielle de 2017 sur une décrue du chômage, il veut aller "vite".

Denis Demonpion

[nouvelobs.com](http://nouvelobs.com)

## III) Baisse d'impôts : qui sont les 3 millions de nouveaux bénéficiaires en 2016 ?

Par latribune.fr



Cette baisse d'impôt sera intégrée dans le projet de budget 2016 qui doit être présenté le 30 septembre en conseil des ministres. (Crédits : © Charles Platiau / Reuters)

**Michel Sapin a annoncé ce jeudi que de nouveaux foyers bénéficieront de baisses d'impôts en 2016. Le ministre des Finances a également assuré que 1 million de foyers fiscaux devraient sortir de l'impôt sur le revenu, ou rester non imposables.**

Le scénario de la baisse d'impôts annoncé par François Hollande en août se précise. Lundi 7 septembre, lors de sa conférence de presse de rentrée, le chef de l'Etat a confirmé son intention de baisser en 2016 l'impôt sur le revenu à hauteur de "un peu plus de 2 milliards d'euros". Il a également précisé que 8 millions de foyers seront concernés par cette mesure.

### Baisse d'impôts, et nouveaux foyers fiscaux non imposables

Jeudi, le ministre des Finances Michel Sapin est allé un peu plus loin. Et détaille que 3 millions de foyers fiscaux bénéficieront en 2016 de baisses

mises en place en 2014 et 2015, a précisé Michel Sapin.

Cette baisse de l'impôt sur le revenu bénéficiera principalement à la "classe moyenne", "le cœur du cœur" du dispositif voulu par le gouvernement, a précisé Michel Sapin.

### Bercy a fait les calculs : entre 200 euros et 500 euros de baisse

Parmi les 8 millions de contribuables concernés, "la plupart des célibataires" verront leur impôt diminuer de 200 à 300 euros, d'après Bercy. Les couples bénéficieront pour une majorité d'entre eux de 300 à 500 euros de baisse.

Bercy a détaillé concrètement cet allègement fiscal, en prenant des cas concrets :

### Le couple avec deux enfants (3.800 euros net mensuel à eux deux)

Un couple avec deux enfants, dont les revenus mensuels nets s'élèvent à 3.800 euros payeront 1.372 euros d'impôts en 2016, contre 1.879 euros en 2015 (soit une baisse de 507 euros). Les ménages situés dans le bas du barème de l'impôt sur le revenu sont donc les premiers concernés par cette annonce.

### Le jeune professeur célibataire (1.593 euros net mensuel)

Ce jeune professeur certifié, en début de carrière, et dont le revenu mensuel s'élève à 1.593 euros net, devrait bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 310 euros. Il payera donc 828 euros d'impôt sur le revenu en 2016, contre 1138 euros en 2015.

Le ministère des Finances a précisé que cette réduction d'impôt se fera techniquement via le mécanisme de la décote, et non via "une suppression de tranche", solution choisie en 2015.

Pour rappel, la décote est un rabais réservé aux foyers dont l'impôt ne dépasse pas un certain plafond. En 2015, ce plafond était de 1.135 euros pour un célibataire et de 1.870 euros pour un couple.

### 1 million de foyers dans la catégorie "non imposables"

Par ailleurs, le ministre des Finances a précisé à

l'AFP que un million de foyers ne paieront pas ou plus l'impôt sur le revenu grâce à cette mesure.

### La veuve retraitée

Bercy prend l'exemple d'une personne âgée ayant élevé seule un enfant (pendant au moins cinq ans) et qui bénéficie donc à ce titre d'une demi-part supplémentaire. En 2015, elle perçoit une pension nette mensuelle de 1.750 euros net, et s'est acquittée cette année de 263 euros d'impôt sur le revenu. En 2016, elle ne sera plus imposée.

### Le couple de salariés avec 2 enfants, (3.300 euros net mensuel à eux deux)

Alors qu'ils payaient 324 euros en 2015, ce couple ne sera plus soumis à l'impôt sur le revenu en 2016.

### Moins d'un Français sur deux paye cet impôt

Avec cette mesure, la proportion de foyers français qui payent l'impôt sur le revenu va ainsi retomber autour de 46%, comme c'était le cas en 2010. En 2013, le nombre de foyers imposables s'établissait à 52,3%, selon les données fournies par le rapport budgétaire de Valérie Rabault en octobre 2014.

Une proportion de "46%, c'est un chiffre habituel en France, c'était comme ça avant la crise, il est légitime que ce soit comme ça après la crise", a tenté cependant de justifier Michel Sapin. Cette situation est loin de faire l'unanimité. Ainsi, le cofondateur du Front de gauche, Jean-Luc Mélenchon plaide cette semaine pour un impôt sur le revenu généralisé. Une idée également partagée à droite, par Alain Juppé ou Bruno Le Maire.

Les contribuables imposables seront certes moins nombreux en 2016, mais devront supporter une facture plus élevée. En 2014, l'impôt sur le revenu a rapporté 74 milliards de recettes fiscales nettes à l'Etat, contre à peine 55 milliards en 2010.



## IV) Comment les socialistes creusent les inégalités dans les quartiers populaires



Othman Nasrou Devenez fan  
Conseiller municipal UMP à Trappes  
(78) et porte-parole de Valérie  
Pécresse dans les Yvelines pour les  
régionales

La réduction des inégalités, les socialistes adorent en parler. Mais quand il s'agit de passer aux actes, que font-ils? Le contraire! Or, dans une période de défiance massive des citoyens vis-à-vis des politiques, seuls les actes comptent.

A Trappes, par exemple, l'ex-ministre Benoit Hamon s'était précipité, en bon petit soldat du gouvernement, pour appliquer dès 2013 la réforme des rythmes scolaires. Deux ans plus tard, la facture pour la ville est de 1,7 million d'euros par an et le fiasco est total. Pour cette rentrée 2015, la municipalité socialiste où siège Monsieur Hamon vient même de décider la suppression de l'heure d'étude gratuite jusque là proposée dans les écoles de la ville ! Derrière les slogans et les belles promesses, qui fait les frais de cet incroyable échec ? Les enfants de Trappes, les écoles publiques de la ville, les classes moyennes.

En faisant payer lourdement les familles pour une réforme dont elles ne voulaient pas, les amis de M. Hamon creusent toutes les inégalités: celles entre les foyers selon leurs revenus, celles entre le public et le privé, et enfin celles entre les villes, puisque seules les plus riches ont en réalité la possibilité d'offrir à leurs enfants des activités périscolaires dignes de ce nom.

En Seine-Saint-Denis, fief de Claude Bartolone, ce n'est guère mieux: avec seulement 50% des jeunes qui accèdent à l'enseignement supérieur, l'ascenseur social est coincé au sous-sol! Les socialistes nous parlent d'égalité? Ils ont pourtant tenté en Seine-Saint-Denis d'exclure les élèves du privé d'une prime de 200 euros accordée par le département, avant que la justice ne retoque heureusement cette mesure discriminatoire. Qui fait les frais de cette politique? Les gens aisés? Non: dans les quartiers populaires, les écoles privées accueillent surtout des enfants de familles modestes qui font des sacrifices pour payer les meilleures études possibles à leurs enfants.

La réduction des inégalités, les socialistes adorent en parler. Mais quand il s'agit de passer aux actes, que font-ils? Le contraire! Or, dans une période de défiance massive des citoyens vis-à-vis des politiques, seuls les actes comptent.

A Trappes, par exemple, l'ex-ministre Benoit Hamon s'était précipité, en bon petit soldat du gouvernement, pour appliquer dès 2013 la réforme des rythmes scolaires. Deux ans plus tard, la facture pour la ville est de 1,7 million d'euros par an et le fiasco est total. Pour cette rentrée 2015, la municipalité socialiste où siège Monsieur Hamon vient même de décider la suppression de l'heure d'étude gratuite jusque là proposée dans les écoles de la ville ! Derrière les slogans et les belles promesses, qui fait les frais de cet incroyable échec ? Les enfants de Trappes, les écoles publiques de la ville, les classes moyennes.

En faisant payer lourdement les familles pour une réforme dont elles ne voulaient pas, les amis de M. Hamon creusent toutes les inégalités: celles entre les foyers selon leurs revenus, celles entre le public et le privé, et enfin celles entre les villes, puisque seules les plus riches ont en réalité la possibilité d'offrir à leurs enfants des activités périscolaires dignes de ce nom.

En Seine-Saint-Denis, fief de Claude Bartolone, ce n'est guère mieux: avec seulement 50% des jeunes qui accèdent à l'enseignement supérieur, l'ascenseur social est coincé au sous-sol! Les socialistes nous parlent d'égalité? Ils ont pourtant tenté en Seine-Saint-Denis d'exclure les élèves du privé d'une prime de 200 euros accordée par le département, avant que la justice ne retoque heureusement cette mesure discriminatoire. Qui fait les frais de cette politique? Les gens aisés? Non: dans les quartiers populaires, les écoles privées accueillent surtout des enfants de familles modestes qui font des sacrifices pour payer les meilleures études possibles à leurs enfants.

La réduction des inégalités ne peut plus être un simple thème de discours destiné à rallier le peuple de gauche -et les suffrages qui vont avec. C'est une question de crédibilité.

Partout en France, depuis 2012 et l'élection de François Hollande, les inégalités explosent. La loi Alur de Cécile Duflot? Elle n'a fait que ralentir la construction et aggraver la crise du logement, rendant plus difficile encore l'accès au logement pour les plus défavorisés et les jeunes. La loi

pénale de Christiane Taubira? Ce sont les moins aisés qui sont en première ligne face à la montée de l'insécurité et au retour précipité des délinquants dans leurs quartiers.

Dans la période politique qui s'ouvre, gageons que les électeurs apprendront à juger les politiques sur leurs actes davantage que sur leurs slogans ou leurs étiquettes. Il faut en finir avec ces élus qui font campagne sur des idéaux que leurs actes contredisent au quotidien. Claude Bartolone fait précisément partie de ceux-là.

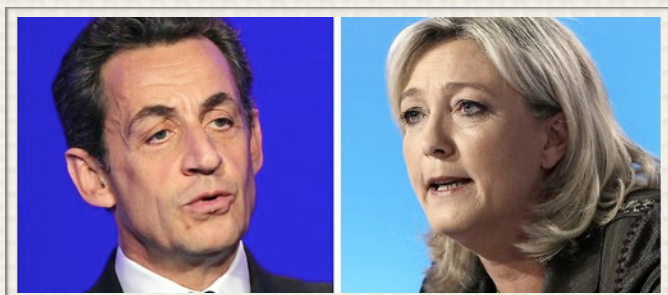
En décembre prochain, il sera possible de voter pour une femme politique qui préfère l'action aux grands discours. Hier comme ministre de l'Enseignement supérieur, aujourd'hui comme candidate aux élections régionales en Ile-de-France, avec notamment avec sa proposition concrète pour l'accès des jeunes aux stages en entreprise, Valérie Pécresse prouve qu'elle n'est pas là simplement pour porter des idéaux en bandoulière. En matière de réduction des inégalités, elle est infiniment plus crédible que ne le sera jamais Claude Bartolone.

[huffingtonpost.fr](http://huffingtonpost.fr)

## V) Réfugiés : Sarkozy et Le Pen, la guerre totale

Alors que la France s'apprête à accueillir 24 000 demandeurs d'asile, Républicains et frontistes s'écharpent pour séduire les électeurs de la droite dure.

Par Ségolène de Larquier



Nicolas Sarkozy, patron du parti LR, fait tout pour reconquérir les électeurs de droite passés au FN en vue de la primaire de novembre 2016 lors de laquelle les sympathisants de droite choisirent leur candidat pour la présidentielle de 2017. AFP©KENZO TRIBOUILLARD

« Un homme ne sera jamais trop soigneux dans le choix de ses ennemis », prévenait Oscar Wilde. Entre Nicolas Sarkozy et Marine Le Pen, la guerre sera totale. En petit comité, le patron des Républicains assure détester cette « bonne femme », « épaisse », « hommasse » et « brutale ». Marine Le Pen n'est pas en reste. La patronne du FN éructe sur ce « mort-vivant de la politique », « menteur », « capable de dire tout et l'inverse de tout ». Depuis plusieurs jours, c'est au sujet de la crise migratoire que les deux rivaux s'affrontent.

Alors que la France s'apprête à accueillir 24 000 demandeurs d'asile dans les deux prochaines années, Nicolas Sarkozy et Marine Le Pen s'invectivent à distance et multiplient les déclarations pour séduire les électeurs de la droite dure. « J'ai eu honte en entendant Marine Le Pen, son inhumanité, son absence totale du moindre sentiment, cette brutalité », s'est attristé Nicolas Sarkozy samedi à La Baule. « C'était après ou avant qu'il ait proposé d'accrocher Dominique de Villepin à un croc de boucher, traité Fillon d'eunuque, menacé Bayrou, qu'il appelle le bègue, de l'éclater ? » a alors ironisé la patronne du FN.

### Sarkozy change d'avis sur l'AME

Cette fois, la bataille se poursuit sur le terrain des propositions. Désireux de ramener dans son giron les sarkozystes déçus passés au FN, Nicolas Sarkozy a développé ce jeudi dans les colonnes du Figaro ses propositions pour une refondation de la politique migratoire. Constatant que « Schengen ne fonctionne plus », et en attendant la renégociation d'un accord, l'ex-chef de l'État propose de rétablir les contrôles aux frontières nationales pour les ressortissants non-européens, tout en maintenant « la liberté de circulation pour les Européens ».

Après s'y être opposé lors de sa campagne présidentielle de 2012, Nicolas Sarkozy préconise par ailleurs la suppression de l'Aide médicale d'État (AME), dont bénéficient les étrangers en situation irrégulière. Il plaide aussi pour une « adaptation du droit du sol ». Ainsi, « la présomption de nationalité » serait garantie pour un enfant né en France, mais l'État pourrait « s'y opposer dans des cas bien précis : si les parents sont en situation irrégulière au moment de la naissance, si l'intéressé s'est livré à des activités terroristes ou à des actes de délinquance... »

Dans cette interview au Figaro, le patron des Républicains suggère également de réduire le nombre des bénéficiaires au regroupement

familial et propose qu'un étranger en situation régulière ne puisse postuler aux allocations logement et familiales « qu'au bout de cinq ans ». Rappelant que la France n'a plus la capacité d'accueillir les migrants économiques, Nicolas Sarkozy met en garde contre « les risques de désintégration de la société française ».

### Marine Le Pen contre « le fardeau de l'immigration »

Un discours qui rappelle celui de Marine Le Pen tenu dimanche à Marseille. « L'immigration n'est pas une chance, mais un fardeau. C'est essentiellement une immigration économique qui déstabilise notre système de protection sociale, nuit à la cohésion du peuple, grève nos comptes sociaux », a-t-elle expliqué en clôturant l'université d'été de son parti.

Fidèle aux points fondamentaux du projet FN, Marine Le Pen propose la suppression de l'AME, la suppression du droit du sol et du regroupement familial, l'instauration de la priorité nationale, la restriction des allocations familiales « aux familles dont au moins un parent est français ou européen », la sortie de l'espace Schengen et le rétablissement des frontières nationales.

En revanche, contrairement à Nicolas Sarkozy, Marine Le Pen ne fait pas de distinction entre migrants économiques, réfugiés politiques et réfugiés de guerre. « La quasi-totalité des migrants clandestins ne sont pas dans la situation de bénéficiaire du droit d'asile [...]. J'accuse les responsables politiques français de dévoyer totalement le droit d'asile », insiste-t-elle.

L'objectif de Nicolas Sarkozy ? Reconquérir les électeurs de droite passés au FN en vue de la primaire de novembre 2016 lors de laquelle les sympathisants LR choisiront leur candidat pour la présidentielle de 2017. Devancé par Alain Juppé selon notre enquête Ipsos publiée jeudi, l'ex-chef de l'État a fort à faire. De leurs côtés, les stratèges frontistes jurent que le patron LR ne parviendra pas à récupérer ceux qui attendent toujours le « fameux coup de Kärcher promis dans les banlieues ».

### Un œil sur Juppé

Sarkozy, Le Pen : ces deux-là se reniflent depuis déjà une dizaine d'années. À l'élection présidentielle de 2007, Marine Le Pen occupait le poste de directrice stratégique de la campagne de son père quand Nicolas Sarkozy s'installait dans

le fauteuil de l'Élysée après avoir siphonné les voix du FN. Grâce à son offensive sur les questions régaliennes, celui qui s'était présenté comme un « petit Français de sang-mêlé » était parvenu à faire perdre à Jean-Marie Le Pen un million de voix, faisant passer en cinq ans son score de 16,86 % à 10,44 % des voix. Depuis ce jour-là, Marine Le Pen ne sous-estime plus la dangerosité de l'ex-ministre de l'Intérieur.

À la présidentielle de 2012, celle qui mène alors son premier combat élyséen a ressenti le goût sucré du succès : elle a obtenu 6,4 millions de suffrages au premier tour - un record pour le FN - et assisté à la défaite de son meilleur ennemi en votant blanc au second tour. Pour 2017, elle croit en sa victoire et rêve pour « ce zombie de la politique » d'un destin similaire à 2012, quoiqu'elle doute de sa victoire à la primaire de la droite.

C'est pourquoi elle surveille de près le grand favori des sondages, Alain Juppé, lequel parviendrait à l'empêcher d'arriver en tête au premier tour de la présidentielle, selon un récent sondage. Dans son discours dimanche à Marseille, elle n'a pas manqué de l'associer au PS et de le faire siffler plusieurs fois par les militants, en critiquant « la co-destruction de l'école signée Alain Vallaud-Belkacem et Najat Juppé ». Le choix de ses ennemis est crucial, dit-on...

Le Point

LAPRESSEENREVUE.EU



## VI) Mort de Robert Boulin. Le parquet de Versailles rouvre le dossier



Robert Boulin, le 21 octobre 1979. 36 ans après la mort de l'ancien ministre, une enquête est ouverte pour « arrestation, enlèvement et séquestration suivi de mort ou assassinat ». | AFP

Le parquet de Versailles ouvre une information judiciaire sur la mort de l'ancien ministre Robert Boulin, retrouvé mort en 1979 dans la forêt de Rambouillet (Yvelines).

Une information judiciaire pour « arrestation, enlèvement et séquestration suivi de mort ou assassinat », 36 ans après la mort de l'ancien ministre Robert Boulin, a été ouverte par le parquet de Versailles.

L'enquête confiée à un juge d'instruction fait suite à une plainte avec constitution de partie civile, déposée en mai par la fille de l'ancien ministre retrouvé mort en 1979 dans la forêt de Rambouillet (Yvelines). Elle a toujours soutenu qu'il s'agissait d'un assassinat politique et non d'un suicide.

### Une « victoire » pour la famille

« C'est une grande victoire pour la famille Boulin, qui attend qu'un juge d'instruction indépendant soit saisi depuis plus d'une décennie et que toute la lumière soit enfin faite sur cette sombre affaire qui salit la Ve République », s'est réjouie auprès de l'AFP l'avocate de Fabienne Boulin-Burgeat, Me Marie Dosé.

« **Pour eux, c'est extraordinaire** », a-t-elle ajouté.

L'information judiciaire a été ouverte le 4 août, permettant désormais de nouvelles investigations, a précisé le parquet de Versailles.

La fille de l'ancien ministre s'appuie notamment sur un témoignage recueilli par le journaliste de France Inter, Benoît Collombat, auteur de « Un homme à abattre: Contre-enquête sur la mort de Robert Boulin » (Fayard). Ce témoin a raconté en 2013 au journaliste avoir vu le véhicule du ministre conduit par un tiers.

### Un assassinat politique ?

La famille ne croit pas à la version officielle du suicide, défendant la thèse d'un assassinat politique, parce que Robert Boulin disposait d'informations sur un financement occulte de partis.

Pour conclure au suicide, la justice avait notamment retenu les huit lettres envoyées la veille de sa mort par le ministre à des médias et différentes personnalités, dont Jacques Chaban-Delmas, ancien Premier ministre. Robert Boulin était par ailleurs mis en cause dans une affaire immobilière à Ramatuelle (Var).



**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**